



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire d'une commune de plus de 3 500 habitants selon les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités locales.

La tenue du DOB dans un délai de 10 semaines avant l'examen du budget de la commune constitue une formalité substantielle.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport d'orientation budgétaire avec :

- les orientations budgétaires : évolution prévisionnelle des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour la construction du budget,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des dépenses et des recettes,
- la structure et la gestion de la dette, les perspectives pour le projet de budget en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,
- l'évolution des dépenses de personnel, la structure des effectifs, le temps de travail pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Le débat ne constitue toutefois qu'une étape préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel.

Le rapport d'orientation budgétaire sera transmis au président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CA TLP) et mis à la disposition du public dans les 15 jours de sa tenue.

1ère partie - Eléments de contexte

L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Au niveau mondial l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les indicateurs économiques ont été impactés confirmant ainsi le ralentissement de la croissance au niveau mondial.

Dans la zone euro, le cycle de désinflation amorcé début 2023 se poursuit. La Banque Centrale Européenne (BCE) devrait relâcher en juin ses taux directeurs pour faire diminuer les contraintes sur les investissements, couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation. Le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau prépandémique.

En France, après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022, la croissance s'est montrée plus forte qu'attendue début 2023. La consommation alimentaire est repartie à la hausse ainsi que les dépenses d'investissement des entreprises.

La situation géopolitique, avec la poursuite du conflit entre la Russie et l'Ukraine ainsi que les tensions au Moyen-Orient constituent un risque haussier au niveau énergétique notamment du prix du pétrole.

La hausse de l'emploi en France a été plus modérée en 2022 : + 1,5% contre 3,9% en 2021 avec des ralentissements dans le secteur privé. En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré une baisse de l'activité économique et l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage.

Le rétablissement des finances publiques sera lent.

Le déficit public s'établit à - 4,6 %. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à sa réduction progressive.

Le ratio dette/PIB avait atteint un record en 2020 avec 114,6%, il devrait atteindre 108,1% en 2027.

La trajectoire des finances publiques repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour réduire de façon significative le déficit public à long terme et rétablir le ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable avec un poids de la dette élevé sous le double effet de la hausse des taux d'intérêts et de l'augmentation de son encours.

LE CONTEXTE LEGISLATIF 2024

La loi de finances 2024 s'inscrit dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 qui fixe la trajectoire des finances publiques sur 5 ans.

La croissance de 1 % en 2023, est prévue à 1,4 % en 2024, hypothèse optimiste pour de nombreux experts dans un contexte économique toujours structuré autour du sujet inflation.

L'inflation de 4,8 % en 2023 devrait décélérer progressivement pour passer de 2,6 % en 2024 à 1,75 % en 2026.

L'objectif est également de réduire le déficit public à l'horizon 2027 au seuil de 3 % exigé par les institutions européennes.

Nous citerons ci-après les principales dispositions financières et fiscales de la loi de Finances impactant les collectivités locales :

- **Les concours financiers de l'Etat :**

Les concours financiers aux collectivités locales devraient augmenter de 320 Millions d'euros.

La DGF pour les communes s'élève à 18,9 Milliards d'euros, elle ne sera pas indexée sur l'inflation comme cela était demandé par les associations d'élus locaux.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) devrait être augmentée dans le souci de poursuivre la péréquation entre les collectivités.

L'enveloppe du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) est abondée de 440 millions d'euros par la prise en compte de l'article 2112 pour les dépenses liées à l'aménagement des terrains de façon à atténuer la charge des financements liés aux JO de Paris.

Le Fonds vert instauré en 2023, est pérennisé. L'enveloppe pour la dotation de valorisation des aménités rurales (anciennement biodiversité) est réévaluée à la hausse.

En revanche, le filet de sécurité instauré pour lutter contre la hausse des dépenses d'énergie n'est pas reconduit.

- **Les dispositions fiscales :**

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales calculé sur l'inflation est de 3,8 % mais ne s'applique pas sur le foncier bâti des locaux professionnels.

La suppression de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sera finalement échelonnée jusqu'en 2027.

L'amortisseur électricité est également prolongé en 2024 avec des modifications de taux et de seuil d'éligibilité.

- **Les autres mesures :**

Une réforme importante du financement de l'Agence de l'eau est engagée : le décret d'application est en attente à ce jour.

Le pilotage financier se devra d'être « vert » : une annexe obligatoire au compte administratif 2024 devra rendre compte de l'impact du budget pour la transition écologique sur les dépenses d'investissement dans un premier temps.

Le Compte Financier Unique (CFU) qui compile en un seul document budgétaire les résultats d'un exercice sera obligatoire en 2026. Cette disposition avait déjà été évoquée du fait du changement de référentiel budgétaire et comptable M57.

Pour rappel, la Commune de Lourdes applique à compter du 1^{er} janvier 2024 une nouvelle instruction comptable M57 sur le budget principal et les budgets annexes de l'Unité Fermière Multiviandes et du lotissement de la plaine d'Anclades.

LE CONTEXTE LOCAL

- **LOURDES dans le périmètre intercommunal**

Aucune évolution de compétences n'a eu lieu depuis janvier 2020.

Pour mémoire, nous vous rappelons que suite aux dispositions de la loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CA TLP) exerce les compétences qui lui ont été transférées par la commune depuis le 1^{er} janvier 2017.

Sont concernés :

- le transport urbain en dehors des transports scolaires,
- la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- la politique de la ville,
- la politique locale du commerce,
- l'environnement avec la qualité de l'air,
- l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales depuis le 1^{er} janvier 2020.

Concernant cette dernière compétence, la délégation de la gestion des eaux pluviales est proposée par la CATLP aux communes. Une convention devrait venir formaliser cette délégation.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Syndicat intercommunal Multi-Accueils Jeunesse et Ecoles (SIMAJE) assure les compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires sur le territoire. Il est financé par le reversement par la commune de la fraction d'allocation compensatrice versée par la CA TLP à ce titre.

Au niveau de la population, les derniers chiffres INSEE (populations légales 2021) relèvent une légère hausse de 258 habitants pour s'établir à 13 804 habitants au 1^{er} janvier 2024 contre 13 546 l'an dernier, ce qui aura un impact sur les bases fiscales et les dotations de l'Etat.

Il s'agit d'un élément positif caractéristique du changement souhaité d'inverser la baisse de population de ces dernières années.

● **LE PLAN AVENIR LOURDES - AMBITION 2030**

La stratégie de la ville « Lourdes, Cœur des Pyrénées » se déploie avec l'ensemble des partenaires dans le cadre du Plan Avenir Lourdes signé le 17 février 2022.

Il vise à construire la destination Lourdes 2030 en dotant la ville et son territoire d'un vrai projet de destination sur le long terme, co-construit autour d'une ambition commune pour mettre l'humain, la solidarité et la transition écologique au cœur du Plan Avenir Lourdes.

Depuis 2022, ce plan est suivi par un comité de pilotage co-présidé par les représentants de l'Etat, de la Région Occitanie et de la ville de Lourdes en lien étroit avec le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, la CA Tarbes Lourdes Pyrénées et le Sanctuaire.

Nous sommes dans la première phase du PAL (2022-2025) qui prévoit la réalisation de 23 actions prioritaires sur 4 ans avec de grands projets d'investissement portés par la ville.

La plupart des actions sont en cours et se poursuivront sur 2024 :

- La requalification du chemin de Bernadette,
- La rénovation énergétique des bâtiments avec le changement de chaudières et des travaux d'isolation,
- Le pavage et la requalification de la rue de la Halle, ainsi que l'aménagement du Parvis de l'Eglise
- Les actions portées au titre du plan de relance du Musée Pyrénéen, (chantier des collections, réserves externalisées)
- La dernière participation à la reconstruction du centre de secours dont l'ouverture est prévue au printemps 2024,
- La création d'un centre de santé,

- Le plan façades dont le succès commence à porter ses fruits en centre-ville,
- Le plan enseignes,
- L'aide aux commerces.

Parmi les actions achevées, nous pouvons citer la consolidation du pont Maransin et le plateau traversant vers l'espace Mengelatte (Action °37 - partie 1), ainsi que le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) restitué en février en Conseil municipal et qui constitue une partie de l'action 35.

Seule la construction du nouveau pont Peyramale a été retardée par rapport à nos prévisions du fait du dépassement de l'enveloppe travaux à l'issue de la consultation des entreprises.

Les actions prévues sur l'exercice 2024 seront détaillées ultérieurement dans le volet investissement.

2ème partie - Orientation budgétaires 2024 du budget principal

La philosophie du budget 2024 est dans la lignée du budget précédent et se caractérise par :

- ➔ Des économies de fonctionnement visant à améliorer notre capacité d'autofinancement,
- ➔ La poursuite de l'investissement visant à générer des économies supplémentaires sur le fonctionnement notamment avec l'acquisition de matériels roulants ; cela permettra en effet d'éviter des coûts de location importants,
- ➔ Une enveloppe en hausse pour les frais de personnel suite à l'application des revalorisations successives du SMIC et du point d'indice, de la poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP entre autres. Une réorganisation des services et une stratégie visant à la mise en œuvre d'un plan de gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels devraient permettre de contenir ce poste de dépenses,
- ➔ Le non recours à l'emprunt pour l'année 2024 pour désendetter la ville, faire chuter la dette par habitant et pouvoir dégager de nouvelles marges budgétaires,
- ➔ Un niveau d'investissement « réaliste » dans un cadre budgétaire contraint pouvant être exécuté par nos services,
- ➔ La poursuite de l'entretien de notre patrimoine communal et de nos espaces publics afin d'améliorer le quotidien des Lourdais.

Ce budget s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle avec un travail mené depuis plusieurs mois sur la prospective budgétaire ; l'objectif étant de fixer une trajectoire d'assainissement des finances de la ville, de sa dette, tout en maintenant un niveau d'investissement conséquent dans le cadre du Plan Avenir Lourdes et en maintenant des services publics de qualité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Malgré le contexte économique inflationniste, le budget de fonctionnement est maîtrisé et la baisse des dépenses ainsi que des recettes nouvelles permettent notamment de compenser partiellement la hausse de l'enveloppe dédiée aux frais de personnel.

1) LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes 2024 sont prévues en augmentation de l'ordre de 5 % par rapport au BP 2023.

en K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
013 Atténuation de charges	217	157	121	120	84	110
70 Produits services	1 766	2 129	2 113	2 090	2 518	2 830
73 Impôts et taxes	15 363	15 867	18 006	18 318	19 110	19 340
74 Dotations participations	9 886	9 131	8 240	8 187	8 931	8 279
75 Autres produits	995	790	993	994	1 104	1 038
76 Produits financiers	117	109	100	90	90	81
77 Produits exceptionnels	283	515	2 036	361	3 543	40
TOTAL	28 627	28 698	31 609	30 160	35 380	31 718

A noter : le prévisionnel des recettes de fonctionnement au BP 2024 inscrit ci-dessus ne tient pas compte de la reprise du résultat 2023.

Les produits et services (chapitre 70) sont prévus en augmentation de 35%.

Les principales hausses envisagées sont les suivantes :

- les redevances d'occupation du domaine public : 230 500 €,
- l'extension de la durée de stationnement et du nombre de places permet d'envisager 300 000 € de recettes en plus pour un produit global de 1 250 000 € dont 190 000 € de forfait post-stationnement,
- une fréquentation en hausse des entrées au château fort (musée et boutique) : 442 000 €
- l'ouverture du parking de l'Arrouza : 140 000 €,
- la vente de coupes de bois suite aux travaux de la piste forestière en 2023 : 100 000 €,
- le remboursement de la mutualisation des services par le Simaje, le CCAS de 350 000 €.

Le remboursement des impôts fonciers pour les Bancs de la Grotte est revu à la baisse du fait des cessions réalisées ainsi que de l'intégration du foncier dans le paiement du loyer.

Les autres produits (chapitre 75) constitués essentiellement de loyers sont en hausse de 4% car ils intègrent le nouveau calcul des loyers pour les Bancs de la Grotte ainsi que le loyer de la gendarmerie de Sarsan.

Les produits financiers (chapitre 76) correspondent au montant du remboursement attendu de la CA TLP pour les intérêts des emprunts conservés par la ville de Lourdes mais souscrits partiellement pour les services de l'eau et l'assainissement pour un montant de 81 410 €.

Les dotations et participations (chapitre 74) sont en hausse de 1%.

BP en K€	2020	2021	2022	2023	2024
DGF	6 002	5 933	5 876	5 892	5 900
DSU	260	268	277	288	290
Population	14 777	14	13449	13 546	13 804
DGF		566			

La loi de finances 2024 prévoit une légère augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et une augmentation de la péréquation pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

Il est à noter que la population est pour la 2^{ème} année consécutive repartie à la hausse. La commune ne devrait donc pas subir de baisse de dotations cette année à l'inverse de ce qu'elle a connu depuis 2014 avec une perte consécutive jusqu'en 2022 de 1,5 M€.

Ces montants seront ajustés pour le BP 2024 après notification des dotations par l'Etat.

La gestion des transports scolaires a été restituée à la CA TLP depuis la rentrée de septembre 2023. Ainsi, cela engendre une dépense et une recette en moins.

La commune a bénéficié de 541 306 € (194 490 € en 2022 et 346 816 € en 2023) au titre du filet inflation mis en place en 2022 par l'Etat pour compenser les hausses du coût des fluides, du carburant, des denrées alimentaires ainsi que la hausse du point d'indice décidée en cours d'année. Les critères liés au calcul du filet inflation se basaient sur l'évolution de l'épargne brute.

Ce dispositif s'achève en 2024 et une potentielle recette complémentaire va être chiffrée.

Des participations de l'ordre de 180 K€ sont attendues principalement pour le fonctionnement du service Jeunesse Vie Citoyenne. Ce dernier bénéficie de l'agrément "centre social" attribué par la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 4 ans de 2023 à 2026, avec un financement annuel de 94 535 €.

A noter la création cette année d'un espace jeunesse dédié, incluant l'info jeunes et des animations, pour répondre à un besoin fort exprimé sur Lourdes. La CAF accompagne également financièrement l'ouverture de ce lieu.

La participation au fonctionnement de France Services est reconduite y compris pour le financement du conseiller numérique.

Des subventions sont également attendues de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) pour certaines opérations portées par le musée pyrénéen, le service des archives.

Enfin, pour le volet transition écologique, la ville bénéficie d'un accompagnement de l'ordre de 60 000 € de Citéo et Alcome dans la lutte contre les déchets sauvages qui impacte fortement les finances communales, ainsi que pour améliorer le traitement des mégots.

Les produits des impôts et des taxes (chapitre 73) devraient augmenter de 6,7%. L'attribution de compensation versée par la CA TLP reste identique depuis 2022 soit 6 053 K€ dont 4,7 M€ seront reversés par la ville au SIMAJE.

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité est estimé à 450 K€.

Les taxes de mutation sont anticipées à 540 000 €, en légère baisse en raison du contexte immobilier tendu.

Les taxes sur la publicité extérieure sont attendues à hauteur de 110 000 €.

➤ **La taxe de séjour**

En 2023, le produit communal de la taxe de séjour s'est élevé à 2 657 K€.

Depuis l'an dernier, il a été convenu de reverser à l'Office de tourisme le produit déclaré fin novembre qui correspond à la dernière période de l'exercice.

L'année suivante, une régularisation est faite en fonction des déclarations reçues ultérieurement.

La ville a reversé en 2023, 2,4 M€ à l'Office de tourisme (montant arrêté mi-novembre 2023). L'Office de tourisme a conservé 1,2 M€ et reversé 1,2 M€ à la ville permettant de venir abonder les dépenses d'investissement effectuées pour améliorer l'accueil touristique et l'attractivité de la destination.

Les prévisions de recettes de taxe de séjour sont évaluées à 2,8 M€ pour la part communale et 280 K€ pour la part départementale du fait de l'augmentation des tarifs et d'une anticipation de hausse de fréquentation en 2024.

L'Office de tourisme devrait conserver au final 1,5 M€ et reverser 1,3 M€ à la ville.

Une nouvelle taxe additionnelle de 34% est instaurée en 2024 au profit de GPSO (société Grand Projet Sud-Ouest) pour financer les lignes à grande vitesse depuis Bordeaux. Le montant de cette taxe additionnelle transitera directement par le compte du Service de gestion comptable de Tarbes sans inscription budgétaire nécessaire, si ce n'est en fin d'année par l'émission de titres de recettes en cas d'impayés.

➤ **La fiscalité**

En 2024, la Commune percevra les produits de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants ainsi que la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Un coefficient correcteur a été mis en place pour neutraliser les déséquilibres entre communes, il résulte du rapport entre les produits fiscaux avant et après réforme.

Si ce coefficient est inférieur à 1, alors la commune est considérée comme surcompensée. Le coefficient correcteur s'applique sur Lourdes : le montant attendu est donc revu à la baisse dans un souci d'équité territoriale.

*Ce coefficient correcteur était de 0,693958 en 2023, nous ignorons pour l'instant celui applicable en 2024.

Les modalités de calcul de la variation forfaitaire des bases fiscales conduisent à anticiper une hausse des bases de 3,8 % sur 2024 du fait du calcul basé sur l'inflation d'une année sur l'autre au niveau national.

Aucun changement de taux n'est envisagé cette année.

	Taxe d'habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti
2020	12,36 %	18,25%	30,44%
2021	12,36 %	42,94%	30,44%
2022	12,36 %	42,94%	30,44 %
2023	12,36 %	42,94 %	30,44 %
2024 prévisionnel	12,36 %	42,94 %	30,44 %

Ces prévisions seront affinées après réception de l'état 1259 transmis par les services fiscaux.

De plus, la commune devrait percevoir de la fiscalité supplémentaire du fait du vote de la taxe sur les locaux commerciaux vacants. Le produit attendu de cette taxe est incertain en raison de la nécessaire mise à jour des bases de données par nos services par des relevés de terrains.

Au BP 2024, seront repris par anticipation les résultats 2023 qui permettront d'autofinancer nos dépenses de fonctionnement mais également les investissements à venir sans avoir recours à l'emprunt.

L'amélioration de notre épargne brute reste toujours un objectif primordial par la recherche de recettes supplémentaires et la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

2) **LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT**

Une augmentation globale de 2 %, toutes dépenses confondues, est envisagée mais des réductions sont encore en cours de finalisation jusqu'au vote du budget.

en K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
011 Charges générales	4 623	4 782	5 632	6 247	5 795	6 381
012 Charges de personnel	10 900	11 389	12 192	12 700	13 236	14 000
014 Atténuations de produits	1 167	999	1 863	2 400	2 640	3 100
65 Autres charges de gestion	7 896	7 971	8 187	8 410	8 253	8 154
66 Charges financières	662	708	644	800	610	750
67 Charges exceptionnelles	6	57	69	732	152	50
TOTAL	25 254	25 906	28 587	31 289	30 686	32 535

a. **Les charges générales** (Chapitre 011) : + 2 % de BP à BP

Ce chapitre enregistre toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

Du fait du contexte économique avec la poursuite de l'inflation, le coût de l'énergie toujours élevé, et un coût assurantiel en augmentation, une diminution de ces charges est peu probable ; pour autant la hausse est limitée à 2% par rapport au BP 2023, loin des taux d'inflation attendus pour 2024.

➤ ***Des coûts maîtrisés sur les fluides, et les locations de matériel***

Depuis 2022, les bâtiments communaux sont soumis à la taxe incitative sur les déchets des bâtiments communaux qui représente une nouvelle taxe pour la commune de l'ordre de 24 000 €. Des efforts constants sont réalisés par les services pour limiter cette taxe.

L'enveloppe des fluides est prévue à hauteur de 1,3 M€, montant identique à celui réalisé en 2023. Si ce poste de dépense reste très important, il est maîtrisé. C'est notamment grâce aux efforts engagés par la ville en matière de sobriété énergétique que cette enveloppe reste stable. En effet, l'extinction de l'éclairage public de certains axes de la commune entre 23h et 6h a généré un gain d'économie de moitié sur ce poste. Le bénéfice de l'amortisseur d'électricité qui sera reconduit en 2024 pour la dernière année contribuera également à éviter l'explosion de l'enveloppe globale des fluides.

La rénovation de nos bâtiments, indispensable au vu de l'état de notre patrimoine, doit se poursuivre pour arriver, à terme, à diminuer ce poste de dépenses.

Les baisses sur le coût des locations de matériel ne produiront l'effet attendu qu'une fois les matériels livrés qui subissent toujours les conséquences du contexte actuel avec des délais de livraison extrêmement longs.

➤ ***Des activités culturelles et sportives encore nombreuses***

L'année culturelle devrait toujours être très riche en 2024. L'atelier municipal des arts instauré en 2023 se poursuit. Le succès de nouveaux événements tels que les thés dansants, la fête de la bière, Lourdes aux couleurs du monde amène à les reconduire, pour certains une année sur deux, en sus des manifestations récurrentes comme les fêtes de Lourdes, les animations de Noël etc. Le 80^{ème} anniversaire de la Libération de Lourdes sera particulièrement mis à l'honneur et représentera un temps fort de l'année.

2024 viendra également confirmer les événements sportifs qui montent en puissance et contribuent grandement au rayonnement de la ville, fédérant autour de valeurs communes avec la Gran Fondo New York (GFNY) qui revient pour la 3^{ème} année consécutive et le Tour féminin des Pyrénées. Les passages de la flamme olympique et de la flamme paralympique inscriront également Lourdes dans son soutien au sport inclusif.

➤ ***Poursuite de la dynamisation du commerce***

Le service Commerce continuera à œuvrer pour la redynamisation commerciale du centre-ville grâce aux outils mis en œuvre et à soutenir les porteurs de projet en tant que guichet unique pour faciliter les démarches et mobiliser efficacement les dispositifs du PAL : action 66, plan enseignes... Ce service contribue également à animer régulièrement le centre-ville par des rallyes, des marchés nocturnes et des soirées "Rejoins-moi, je suis au resto".

➤ ***L'économie sociale et solidaire***

Adhérente du réseau des collectivités territoriales pour une Economie solidaire, la ville de Lourdes s'engage pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur son territoire, pourvoyeuse d'emplois et d'innovations sociales. A titre d'exemple,

elle a renouvelé en 2023 la mission d'insertion confiée à Entraide Services sur les passages protégés et a participé à la réalisation de trois chantiers "1ers pas vers l'emploi" pour des publics en difficulté sociale. La participation pour la première année au mois de l'ESS marque cet engagement concret. Ces actions seront poursuivies en 2024.

➤ ***Les mobilités et la gestion du massif forestier au coeur de l'action de la transition écologique pour 2024***

Le service Transition écologique va poursuivre de nombreuses actions en 2024, notamment sur la gestion des espaces forestiers, la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique, les actions relatives à la gestion des risques, les mobilités, ainsi que de nombreuses actions d'animation, de sensibilisation et de communication. Le schéma des mobilités douces va s'achever par la validation d'un plan d'actions d'aménagement phasé, il s'inscrit en complémentarité avec le schéma départemental et le schéma de la CATLP.

En lien avec le schéma directeur urbain, action phare du Plan Avenir Lourdes, une étude relative au plan de circulation va être lancée en 2024 ; des crédits seront sollicités auprès de l'ADEME pour financer cette étude.

Enfin, la lutte contre le dépôt sauvage des déchets doit s'intensifier pour diminuer nos coûts d'intervention sur la propreté. Ainsi, l'accompagnement financier de CITEO contribue à mettre en œuvre des actions interservices allant dans ce sens.

➤ ***Amélioration du quotidien et du cadre de vie***

Parmi les dépenses prévues, une intervention sur les abords du Lac est prévue afin d'améliorer l'aménagement global du site. Un budget de près de 100 000 € est prévu pour des petites interventions sur les bâtiments communaux.

Concernant nos espaces verts : l'effort d'embellissement et de végétalisation de la ville sera poursuivi avec un budget contraint ; des actions de gestion différenciée visent notamment à réduire les coûts à moyen et long terme.

Nos espaces publics et nos routes font également l'objet d'une attention particulière avec des campagnes de rebouchage de trous sur la voirie de façon régulière pour un budget de 60 000 €.

L'éclairage public, compétence du syndicat d'énergie des Hautes-Pyrénées (SDE) fait également l'objet d'une maintenance régulière pour 120 000 euros par an.

➤ ***Des dépenses de fonctionnement nouvelles***

Parmi les nouvelles dépenses impactant la ville, il est prévu une enveloppe de 250 000 € si la CA TLP délègue la compétence des eaux pluviales (voirie et toiture partiellement) aux communes (discussions en cours).

Les nouvelles modalités de facturation du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) nous amènent à prévoir également cette année une enveloppe d'un montant double à celui de 2023 de l'ordre de 70 000 €.

L'élargissement de la zone de stationnement payant, ainsi que les nouveaux horaires et tarifs, nécessitent des dépenses supplémentaires pour l'équipement et le paramétrage des horodateurs ; dépenses qui seront compensées par les nouvelles recettes attendues.

➤ ***Les dépenses de fonctionnement récurrentes***

- Les coûts liés à l'informatique et aux télécommunications sont maîtrisés, grâce notamment à la contractualisation de nouveaux marchés en groupement d'achat.
- Comme l'an dernier, Lourdes accueillera le pèlerinage des Gens du Voyage du 18 au 23 août 2024.
- De même, le parking de l'Arrouza sera ouvert pour la saison touristique.
- Enfin, le coût des contrats d'assurance connaît une augmentation pour la partie dommage aux biens ; en effet le contexte assurantiel très tendu pour les collectivités en lien avec le changement climatique et la hausse des catastrophes naturelles a amené la ville de Lourdes à un travail de recherche et de négociation de plusieurs mois avant d'aboutir à l'obtention d'un contrat satisfaisant en termes de coût et de garanties. Un travail d'optimisation est initié au sein des services pour s'adapter à ce nouveau contexte.

b. Les Ressources Humaines

➤ **L'année 2023**

L'organisation des services

- Dans le cadre de la poursuite de la structuration et de la professionnalisation des équipes du **Château-fort / Musée pyrénéen**, et suite également à deux départs de personnel, quatre adjoints du patrimoine à temps complet ont été recrutés pour assurer des missions d'accueil et de médiation culturelle au 1er février 2023.

Un Chargé de mission Inventaire/Récolement/Chantier des collections a également été recruté à temps complet en avril 2023 dans le cadre d'un contrat de projet de 3 ans afin de poursuivre le travail engagé dans le Plan de récolement décennal et du «

Chantier des collections, réserves externalisées », inscrit au Plan de relance de la Ville et au Projet Scientifique et Culturel du Musée pyrénéen. Ce poste est financé à hauteur de 80% par l'Etat dans le cadre du Plan de Relance.

A noter également le départ de l'ancienne Responsable du Pôle patrimoine culturel en juin 2023, remplacée en octobre 2023.

- Le plan de recrutement des agents de **Police municipale** s'est poursuivi avec le recrutement de trois agents à temps complet en mai et septembre 2023 (dont 1 suite à la mobilité interne d'1 agent vers France Services en 2022) et la nomination en interne d'1 agent de la collectivité dans la filière. Ainsi, les prochains recrutements dans cette filière ne sont pas programmés avant 2026.

2 Gardes champêtres ont été nommés en interne en janvier 2023 pour renforcer la lutte contre les incivilités au quotidien, en collaboration étroite avec les services du SYMAT et de la Transition écologique.

- Suite à la démission de l'Educateur de rue du **Centre socio-culturel** en août 2023, le remplacement a été effectué, en accord avec les services de l'Etat, par le recrutement d'un apprenti en finalisation de son examen d'Educateur spécialisé. Ce poste est financé à hauteur de 10 000 € par l'Etat dans le cadre du NPNRU et de la CA TLP à hauteur de 11 250 €.

De plus, un agent Adjoint d'animation, qui était en disponibilité pour convenances personnelles, a repris ses fonctions en temps partiel, à hauteur de 50%, en septembre 2023. Du fait de son profil d'éducateur sportif, il a été affecté au service du Centre socio-culturel pour élargir l'offre d'animation auprès des jeunes publics par la dispense de cours de remise en forme.

A noter que cela a également permis à la collectivité de proposer des séances collectives de gymnastique douce gratuites tous les jeudis à ses agents dans le cadre de sa démarche Qualité de Vie au Travail.

Enfin, une convention d'intermédiation a été signée avec le Centre Régional d'Information Jeunesse pour l'accueil d'une jeune volontaire en service civique au sein du Centre socio-culturel du 1^{er}/02 au 31/08/2023 dans le cadre de la politique Jeunesse de la Ville. Le volontaire est indemnisé directement par l'Etat avec une participation de la collectivité de 111€/mois.

- Un apprenti a également été accueilli sur le service des Espaces verts / Secteur des serres, fin août 2023 et pour une durée de 2 ans, dans le cadre de la préparation d'un BTSA « Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement », en vue d'un prochain départ à la retraite sur ce service.

- La Chargée de coopération dans le cadre de la Convention Territoriale Globale de la CAF a été recrutée à temps complet en avril 2023 par le biais d'un contrat de projet d'une durée de 3 ans. Ce poste est financé par la CAF à hauteur de 24 K€, avec participation du SIMAJE (32%), du CCAS (16%) et de la commune de Jarret (5%).

- Remplacement de l'ancienne Chargée des politiques contractuelles partie au 1^{er}/06/2023 en septembre 2023.

Les opérations de recensement au titre de l'année 2023 ont conduit au recrutement de 5 agents sur la période du 19/01 au 25/02/2023.

28 emplois saisonniers ont été attribués sur la saison 2023 pour un coût de l'ordre de 392 K€, tous services confondus (Parkings, Police municipale, Château/Musée pyrénéen, Propreté urbaine, Espaces verts, Toilettes publiques, Halle et marchés, Fêtes et manifestations, Sports).

La mutualisation des services :

La mutualisation des services supports entre la ville de Lourdes et le SIMAJE a été élargie au CCAS en 2023, avec l'intégration de nouveaux services : Archives, Garage, Régie technique des bâtiments (anciennement Centre technique municipal). Aussi, les versements financiers du SIMAJE à la Ville se sont portés à hauteur de 300 K€ et du CCAS à la Ville de 16 K€.

La mise à disposition d'agents :

- Poursuite de la mise à disposition d'1 agent de la Régie technique des bâtiments (anciennement Centre technique municipal) auprès des associations de l'A.A.P.P.M.A. des pêcheurs lourdais et du Saint-Hubert Club Lourdais à hauteur d'1 ETP.
- Poursuite de la mise à disposition d'1 agent administratif auprès du SIMAJE à hauteur d'1 ETP.

Mise en place d'un système de valorisation des heures régulièrement travaillées sur les week-ends, nuits et jours fériés :

Afin de pouvoir conforter dans leurs fonctions les agents travaillant régulièrement sur des horaires décalés en week-ends, nuits et jours fériés, mais également dans un souci de pérennisation de ceux-ci et de renforcement de l'attractivité de la collectivité sur des emplois parfois en pénurie de candidats, un système de valorisation a été mis en place au mois d'avril 2023, basé sur le système des heures supplémentaires.

Des évolutions réglementaires encore impactantes sur le budget du personnel en 2023 :

> 2 augmentations successives du Smic en lien avec l'inflation

Après 3 augmentations en 2022, le SMIC a été revalorisé de 1,8% à deux reprises en 2023, au 1^{er} janvier et au 1^{er} mai, impactant ainsi la valeur de l'indice minimum de traitement dans la Fonction publique de l'indice majoré 352 en décembre 2022 à l'indice majoré 353 au 1^{er} janvier 2023 et 361 au 1^{er} mai 2023.

> Déploiement de nouvelles mesures salariales :

La valeur du point d'indice qui avait été augmentée de 3,5% au 1^{er} juillet 2022, le faisant passer de 4,6860 € à 4,85003 €, a été revalorisée de 1,5% au 1^{er} juillet 2023 pour atteindre 4,9228 €.

Une progression indiciaire a également été appliquée au 1^{er} juillet 2023 sur les indices de rémunération les plus bas avec l'attribution de points pouvant aller jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires.

Ces augmentations successives ont entraîné les recalculs successifs des IFSE des agents en lien avec l'intégration du 13^{ème} mois indiciaire des agents dans le régime indemnitaire.

Des mesures complémentaires ont été adoptées :

- Revalorisation du montant de prise en charge des abonnements aux transports collectifs à hauteur de 75%, contre 50% auparavant, à compter du 1^{er} septembre 2023.
- Revalorisation des frais de mission sur les nuitées hôtelières et les repas au 22 septembre 2023.
- Reconduction du versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat sur 2023, mécanisme de compensation de la perte de pouvoir d'achat des agents publics.

➤ **L'année 2024**

L'organisation des services

Le départ annoncé du Directeur Général des Services au 1^{er} avril 2024 marquera une réorganisation de la Direction générale autour de ses 2 Directrices générales adjointes.

Cela impactera également l'organisation des services techniques avec la nomination d'un Responsable des Services techniques municipaux en interne au 1^{er} avril et le recrutement d'un Responsable du service Patrimoine Bâti qui sera chargé de l'élaboration et de l'exécution des projets de construction neuve, rénovation, aménagement et réparations lourdes du patrimoine bâti de la collectivité, appartenant au cadre d'emploi des Techniciens ou des Ingénieurs territoriaux.

L'organigramme général des services de la Ville sera sensiblement modifié sur des rattachements Services/Directions.

Les réformes successives déployées par le Gouvernement depuis le commencement de la guerre en Ukraine et de l'inflation en 2022 ayant fortement impacté le budget du personnel de la collectivité, les opérations de recrutement seront strictement limitées sur l'année 2024 avec une priorisation pour le fonctionnement des services aux administrés :

> Remplacement des 2 agents, Référent et Conseiller numérique de France services de Lourdes du fait de leur départ à la retraite.

Les autres départs ne seront pas tous remplacés et nécessiteront une analyse des missions des services concernés afin de poursuivre l'optimisation de l'organisation dans la gestion du personnel.

> 1 nouvel apprenti sera recruté sur le service de la Régie technique des bâtiments, dans le secteur Sanitaires. A noter cependant que, face à l'afflux du nombre d'apprentis recrutés dans la Fonction publique territoriale, le CNFPT a mis en place pour l'année 2024 une nouvelle procédure de financements avec la priorisation des métiers en tension. En effet, avec le désengagement progressif des financements apportés par France compétences (15M d'€ en 2023, 10M d'€ en 2024 et 5M d'€ en 2025) et si le budget du CNFPT consacré à l'apprentissage est atteint, les critères de priorisation financière seront :

- La participation de la collectivité à la campagne de recensement des intentions de recrutement ouverte du 22/01 au 22/03/2024,
- La priorisation des métiers en tension selon le référentiel cible établi par le CNFPT pour 44 métiers, dont celui d'« Ouvrier de maintenance des bâtiments ».

> 1 nouveau volontaire sera également accueilli en service civique au sein du Centre social du 1^{er}/03 au 31/08/2024 dans le cadre de la convention d'intermédiation signée avec le Centre Régional d'Information Jeunesse. Le volontaire est toujours indemnisé directement par l'Etat avec une évolution de la participation de la collectivité à hauteur de 114,85€/mois.

> Concernant les opérations de recensement 2024, maintien du recrutement de 5 agents sur la période du 10/01 au 24/02/2024.

> Les emplois saisonniers ont été estimés au nombre maximum de 31 postes à répartir sur les services Parkings, Police municipale, Château/Musée pyrénéen, Propreté urbaine, Espaces verts, Toilettes publiques, Halle et marchés, Fêtes et manifestations. A été ajouté 1 poste d'Animateur jeunesse sur le service Vie citoyenne cette année afin de pouvoir élargir l'offre d'animation auprès des jeunes sur la totalité de l'été.

> Poursuite des mises à disposition d'agents sur 2024.

> Poursuite de la mutualisation des services entre la Ville, son CCAS et le SIMAJE sur 2024.

Face au succès des séances collectives de gymnastique douce gratuites organisées tous les jeudis à destination des agents de la Ville dans le cadre de sa démarche Qualité de Vie au Travail, une réflexion a été engagée pour intégrer les agents du CCAS et du SIMAJE dans la démarche.

La mise en place d'une prestation de service « conseils » entre le service des Marchés publics et le CCAS est également à l'instruction, hors mutualisation, pour un appui en veille juridique.

> Tenue des bureaux de vote à l'occasion des élections européennes du 9/06/2024, qui auront un impact sur le volume des heures supplémentaires rémunérées aux agents.

Les actions à déployer :

- > La nouvelle nomenclature M57, nouveau référentiel budgétaire et comptable des collectivités a été déployé avec succès au 1^{er} janvier 2024.
- > Poursuite de la réflexion engagée en 2023 sur la refonte du système des astreintes de la collectivité intégrant les élus, la direction et les agents opérationnels, s'appuyant sur la rédaction de fiches de procédures et la systématisation d'une formation annuelle des agents.
- > Mise en place de groupes de travail avec les organisations syndicales pour finaliser les problématiques liées au temps de travail sur la collectivité, au-delà des 1 607 heures obligatoires en place depuis le 1^{er} mars 2019 sur la Ville.
- > Réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) : à instruire pour la mise en œuvre des participations employeurs à partir de 2025 et 2026.

Les évolutions réglementaires sur 2024 :

Nouvelle augmentation du SMIC de 1,13% au 1^{er} janvier 2024 : 1 766,92 € bruts mensuels / 1 398,69 € net mensuels.

Poursuite du déploiement des mesures de revalorisations salariales annoncées en 2023 avec l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires sur l'ensemble des grilles à compter du 1^{er} janvier 2024.

Revalorisation du barème de monétisation des CET à hauteur de 10% des indemnités forfaitaires au 1^{er} janvier 2024 ; ainsi que relèvement de 10 jours de leurs plafonds en raison de la tenue des Jeux Olympiques cet été.

En terme de cotisations :

- Augmentation de 1% du taux de contribution de la CNRACL, part employeur, au 1^{er} janvier 2024, portant ce dernier à 31,65%.
- En compensation, pour l'année 2024, diminution du taux de cotisation maladie, part employeur, de 9,88% à 8,88%.
- Diminution du taux de cotisation auprès du Centre de Gestion de 1,10% à 0,9%.
- Après une première diminution en 2023 du taux accident de travail appliqué aux agents du régime général (agents contractuels et fonctionnaires en dessous de 28h hebdomadaires), de 1,65% à 1,32%, nouvelle diminution au 1^{er}/01/2024 au taux de 1,17%.

Il conviendra de tenir compte également comme chaque année de l'évolution des frais de personnel liée au Glissement Vieillesse Technicité et aux avancements de carrière des agents.

Structure des effectifs permanents au 1/03/2024 :

	EFFECTIFS TITULAIRES STAGIAIRES			EFFECTIFS CONTRACTUELS		
	Tranche d'âges			Tranche d'âges		
	18/30	31/50	plus de 50	18/30	31/50	plus de 50
<i>Emplois fonctionnels</i>		2 F	1 H			
FILIERES						
Administrative						
A	1F	2H 8F	2H 4F	1H		1F
B		1H 5F	2H 6F		1F	
C	2H	1H 23F	1H 19F		2F	1H
Total	3	40	34	1	3	2
Technique						
A		1F	4H 1F			
B		3H	4H		3H	1H
C	12H	53H 7F	74H 13F	1H	1H	3H
Total	12	64	96	1	4	4
Culturelle						
A		1F	1F			
B						
C	1H 3F	2F	1F			
Total	4	3	2			
Animation						
A						

B		1H				1H
C		2F				
Total		3				1
Police municipale						
A						
B		1F				
C	1H	3H 4F	7H 1F			
Total	1	8	8			
Sociale						
A				1H		1H
B						
C						
Total				1		1
Total : 296	20	118	140	3	7	8

A noter que sur ces 296 agents :

- 3 sont détachés sur les emplois fonctionnels
- 6 sont en détachement sur un autre grade au sein de la collectivité dans le cadre de leur progression de carrière
- 8 sont en disponibilité pour convenances personnelles
- 3 sont en position de détachement hors collectivité.
- 2 sont mis à disposition à hauteur de 100% de leur temps de travail.

La Ville emploie également :

- 2 agents dans le cadre du dispositif des emplois aidés Parcours Emplois Compétences
- 2 agents dans le cadre du dispositif Adulte-Relais
- 4 apprentis
- 4 agents en contrat de projet.

Ainsi que :

- 1 agent dans le cadre de contrats pour accroissement temporaire d'activité
- 3 agents dans le cadre du dispositif de remplacement d'agents indisponibles.
- Des agents dans le cadre du dispositif des vacataires.

Elle dispose de 3 collaborateurs de Cabinet.

8 départs à la retraite sont déjà programmés en 2024 (4 départs en 2023)

c. Les autres charges de gestion (Chapitre 65)

Elles diminuent de 3%. Ce chapitre regroupe les contributions obligatoires, les subventions au CCAS et aux associations, les indemnités et cotisations des élus.

La ville se doit de respecter les engagements pris dans certaines structures telles que :

- Le Syndicat Mixte du Hautacam pour laquelle la participation annuelle prévue en 2024 devrait s'élever à 242 K€, soit 10 K€ de plus qu'en 2023 du fait des nouveaux investissements réalisés pour dynamiser le site et diversifier les activités,
- Le SIMAJE avec une contribution de 4 752 K€ identique à celle de 2023,

- Le SDIS dont la participation de 795 K€ est en légère augmentation de 1,8 %,
- Le Département avec la participation au Fonds de Solidarité du Logement (FSL) en fonction du nombre d'habitants.
- La subvention au CCAS s'élèvera à 1 127 500 € en augmentation de 4% essentiellement due au coût supérieur du portage à domicile en année pleine,

L'enveloppe pour les subventions aux associations sera ajustée aux dépenses de l'an dernier pour s'établir à 800 K€.

Il est également à noter la fin du versement de la compensation pour service public dans le cadre de la concession de service public du golf (- 242K€).

Depuis 2021, ce chapitre enregistre également les dépenses informatiques en nuage (le cloud) pour un montant estimé à 130 K€.

d. Les charges financières (chapitre 66)

La dette de la commune étant majoritairement à taux fixe, elle a été peu impactée par la remontée des taux d'intérêts depuis 2022.

Le prévisionnel de 2024 devrait se situer autour de 750 K€. Ce poste enregistre également les intérêts courus non échus sur l'exercice.

La CA TLP rembourse trimestriellement les annuités d'emprunts conservés par la commune de Lourdes et qui sont liés à des compétences transférées. Pour 2024, le montant sera de 81 K€ en remboursement d'intérêts.

e. L'atténuation des produits (Chapitre 014) : + 29 %

Ce poste enregistre le reversement du produit de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme et au Département pour la part de la taxe additionnelle de 10%. Le produit de la taxe de séjour étant anticipé à la hausse, il est donc normal que ce chapitre augmente.

De plus, suite au vote de la taxe sur les locaux commerciaux vacants, il est possible que nous soyons amenés à rembourser de la fiscalité perçue, en cas de réclamation de contribuables qui auraient été taxés à tort.

Avec le passage à la M57, les crédits de paiement pour charges exceptionnelles n'existent plus. Aussi le chapitre 67 n'enregistre-t-il qu'un faible montant de 50 000 € pour d'éventuelles annulations de titre demandées par le Service de Gestion Comptable (SGC).

Fin 2023, le conseil municipal s'est prononcé pour un changement du régime des provisions qui devient semi-budgétaire, une enveloppe sera donc inscrite pour faire face à des créances dont le recouvrement semble douteux.

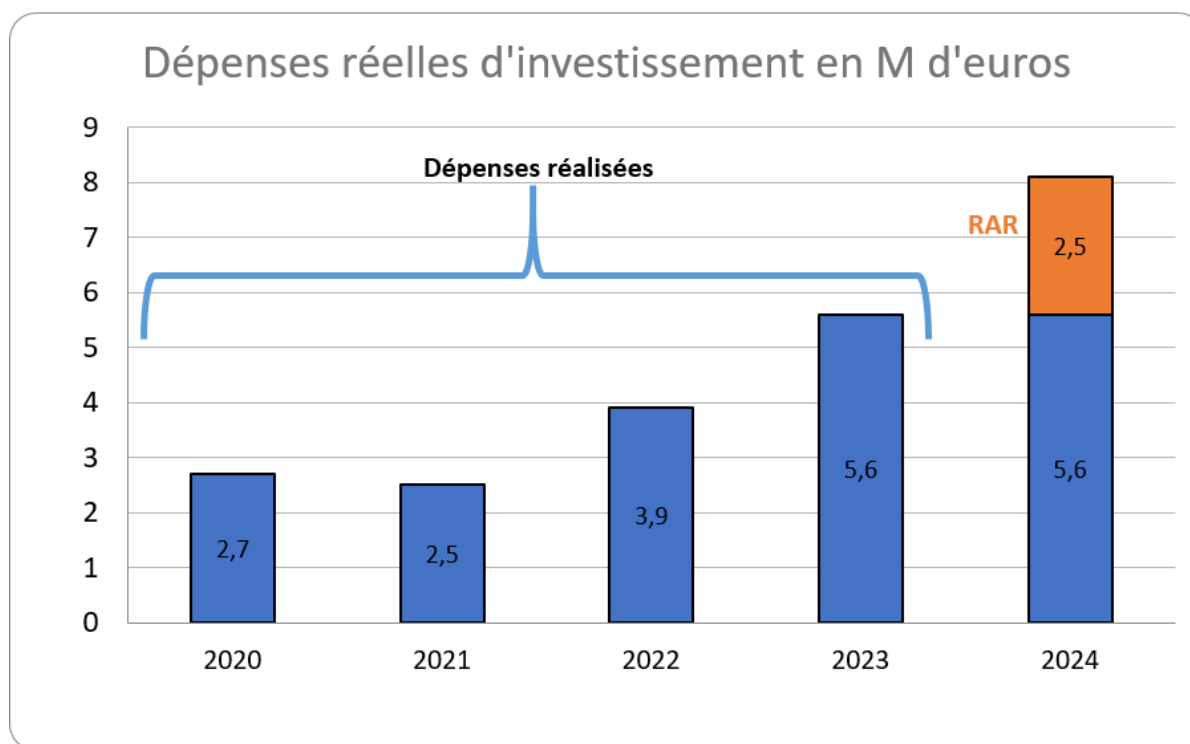
La reprise du résultat 2023 estimé à 1,3 M€ cumulée à l'excédent reporté de 2022 de 5 M€ devra permettre à la section de fonctionnement de financer les investissements à venir sans avoir besoin de recourir à l'emprunt.

Document préparatoire

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

1) L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement réalisées sur les chapitres 20, 204, 21, 23 et opérations sont les suivantes :



Les dépenses d'investissement relativement faibles depuis plusieurs années sont en augmentation depuis 2022 pour s'engager dans une réelle politique de reprise de l'investissement, soutenue notamment par le Plan Avenir Lourdes.

Le prévisionnel 2024 tient compte des restes à réaliser (RAR).

Les restes à réaliser s'élèvent à 2,5 M€ en dépenses et 1,3 M€ en recettes.

Véhicules, matériels roulants pour les espaces verts et la voirie : 519 352 €

Eclairage du stade de rugby : 300 000 €

Travaux de voirie : 293 260 €

Travaux de rénovation du logis du gouverneur au Château : 162 858 €

Travaux d'étanchéité du viaduc du Pic du Jer : 159 907 €

Travaux de rénovation de la villa Gazagne : 157 492 €

Climatisation de l'Espace Robert Hossein : 146 061 €

Travaux de l'Eglise paroissiale : 128 310 €

Centre de santé (maîtrise d'œuvre): 79 881 €

Matériels et logiciels informatiques : 75 036 €

Programme Forêts (travaux, plantations) : 74 414 €

Ouvrages d'art : 62 508 €
Refonte de la signalétique urbaine : 54 827 €
Algeco jardin de l'You (sanitaires publics) : 19 800 €
Sentiers de la biodiversité (étude) : 36 000 €
Reprise de concessions funéraires : 18 000 €
Acquisition et installation de défibrillateurs : 17 795 €
Subvention aux commerces (action 66 du PAL) : 16 433 €
Le reste concernant des études, diagnostics, petits travaux, petites acquisitions...

Les dépenses complémentaires en 2024 avoisineront les 5,6 M€.

➤ **PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT**

2024 sera l'année où la commune présentera pour la 2^{ème} fois un Programme Prévisionnel d'Investissement (PPI) mais remanié par rapport à celui présenté en 2023 qui sera soumis à l'approbation du Conseil municipal lors du vote du BP 2024.
Certaines Autorisations de Programme (AP) seront également proposées au vote.

Le PPI se décompose en différentes actions :

- les actions du PAL,
- les projets hors PAL ,
- les investissements récurrents.

Les actions sont pour certaines financées par l'Etat, la Région, le Département, et la Communauté d'Agglomération notamment.

➤ **Actions inscrites dans le Plan Avenir Lourdes**

2 M€ de crédits de paiement en 2024 avec :

- La poursuite du chemin de Bernadette
- Le schéma d'accessibilité - déploiement de la fibre pour la signalétique intelligente
- La rénovation des places avec la rue de la halle et le parvis de l'église
- Le plan façades
- Le plan enseignes
- Les travaux sur le futur office de tourisme
- La création d'un centre de santé
- La poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments
- Le pont Peyramale
- Les subventions aux commerçants
- La finalisation des opérations liées au château fort dans le cadre du plan de relance.

➤ **Actions hors PAL**

4,4 M€ en 2024 avec :

- Les projets d'Équipements et aménagements touristiques : 0,8 M€ avec la fin des travaux de l'église paroissiale, les interventions sur le Pic du Jer (étanchéité du viaduc, grande visite), le déploiement de sanisettes et la signalétique piétonne.

- Les projets en lien avec le Patrimoine bâti, les équipements et les ouvrages d'art : 2 M€ avec la réfection de 2 courts de tennis, l'éclairage en LED des salles de sports et bâtiments publics, la climatisation de l'Espace Robert Hossein, le confortement de berges et une enveloppe dédiés aux travaux dans les bâtiments.

- Les projets de Transition Écologique : 0,2 M€ avec le programme annuel de travaux forestiers, la finalisation de l'étude sentiers de la biodiversité et la défense incendie sur les pistes du Pic du Jer (études).

- Les projets en lien avec la Voirie et les Espaces Publics : 1,4 M€ qui concernent le programme annuel de voirie, la mise en oeuvre du PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) avec le cheminement reliant la gare au centre-ville, la défense incendie et l'éclairage public.

➤ **Les Investissements récurrents** : 1,6 M€

Ils permettent le fonctionnement des différents services par l'acquisition de matériels et logiciels.

Des crédits annuels seront également inscrits pour la reprise des concessions.

2) LES RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES À L'INVESTISSEMENT

Ces investissements seront financés par les ressources suivantes :

➤ le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui sera attribué en 2024, correspond au niveau des investissements réalisés en 2022 : son montant est de 560 K€, il est désormais automatisé.

➤ le produit des amendes de police en légère baisse : nous prévoyons une recette de 95 K€,

➤ la taxe d'aménagement aux alentours de 20 K€,

➤ les subventions d'investissement attendues de 1,8 M€, dont 1,3M€ sont inscrites au Plan Avenir Lourdes et proviennent des partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département, et la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;

- les cessions d'actifs sont attendues autour de 2 M€ avec les ventes de Bacs de la Grotte et d'autres biens communaux dont la plupart ont été actées en conseil municipal en 2023,
- le remboursement des annuités d'emprunts par la CA TLP pour les prêts liés à l'eau et l'assainissement mais conservés par la commune de l'ordre de 309 K€.

La reprise par anticipation du résultat 2023 pour 383 K€ et une affectation de résultat de la section de fonctionnement permettent d'éviter de recourir à l'emprunt en 2024 afin de poursuivre notre objectif de réduire l'endettement de la commune.

3) UN ENDETTEMENT MAÎTRISÉ

Dans l'objectif d'assainir la situation financière de la ville et de répondre à la préoccupation majeure d'améliorer notre capacité d'autofinancement, le choix a été fait de ne pas recourir à l'emprunt depuis l'exercice 2022.

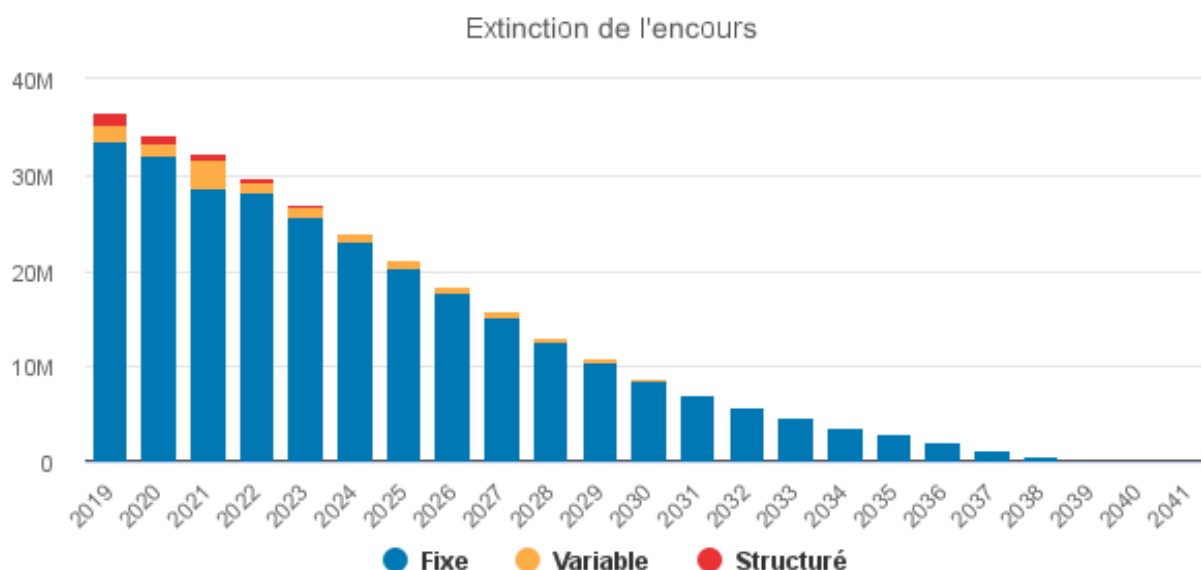
Pour autant, préparer l'avenir c'est investir, grâce notamment au Plan Avenir Lourdes et à l'accompagnement financier de nos différents partenaires.

Ainsi, en considérant qu'aucun emprunt ne sera souscrit en 2024, l'encours de la dette au 1^{er} janvier de l'exercice est le suivant :

Au 1^{er} janvier	CRD 2022	CRD 2023	CRD 2024
Encours brut Total	29 490 589 €	26 664 568 €	23 784 099 €
Encours CA TLP *	- 3 668 959 €	- 3 378 538 €	- 2 988 923 €
Encours net après remboursement	25 821 630 €	23 286 030 €	20 795 176 €

* A noter que le 1^{er} janvier 2020, la ville a transféré la compétence eau et assainissement à la CA TLP ; ainsi, depuis cette date, la CA TLP rembourse la part des emprunts relative à cette compétence à la ville. La CA TLP rembourse à la ville l'annuité en capital et en intérêt, et ce par trimestre.

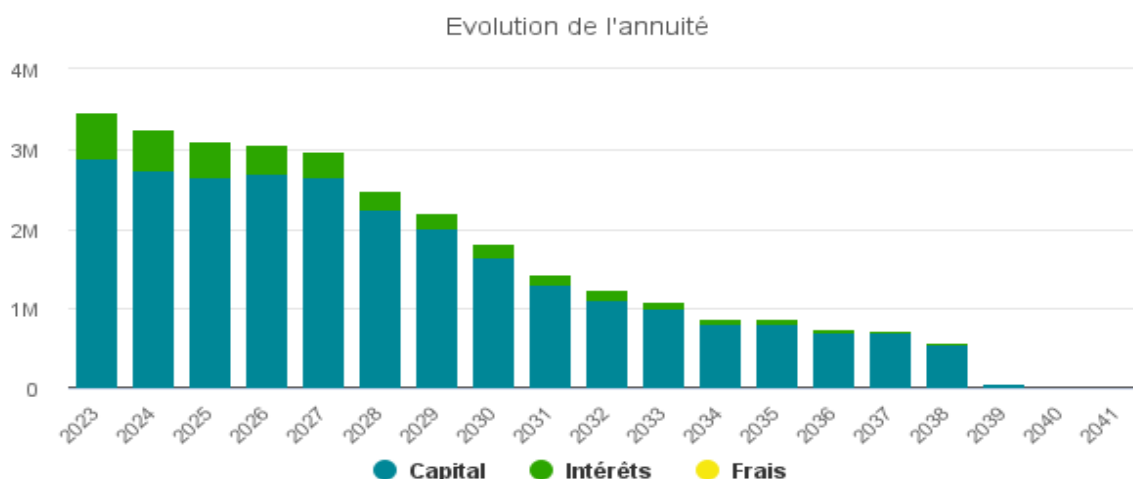
Ainsi pour identifier clairement l'encours de dette de la ville de Lourdes, il est nécessaire de déduire ce remboursement.



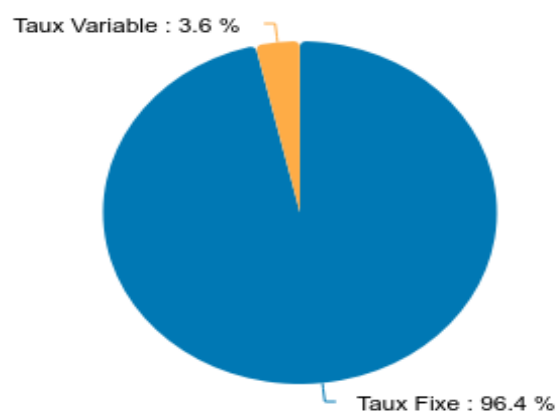
L'annuité 2024 après déduction des remboursements de la CATLP s'élèvera à 2 908 196 € dont 2 427 589 € de remboursement en capital et 480 606 € d'intérêts.

Pour mémoire, l'annuité 2023 s'élevait à 3 083 636 € dont 2 581 239 € de remboursement en capital et 502 397 € d'intérêts.

Même si les annuités diminuent, le remboursement en capital diminue plus faiblement que les intérêts, ce qui impacte la commune pour dégager une épargne nette supérieure plus rapidement.

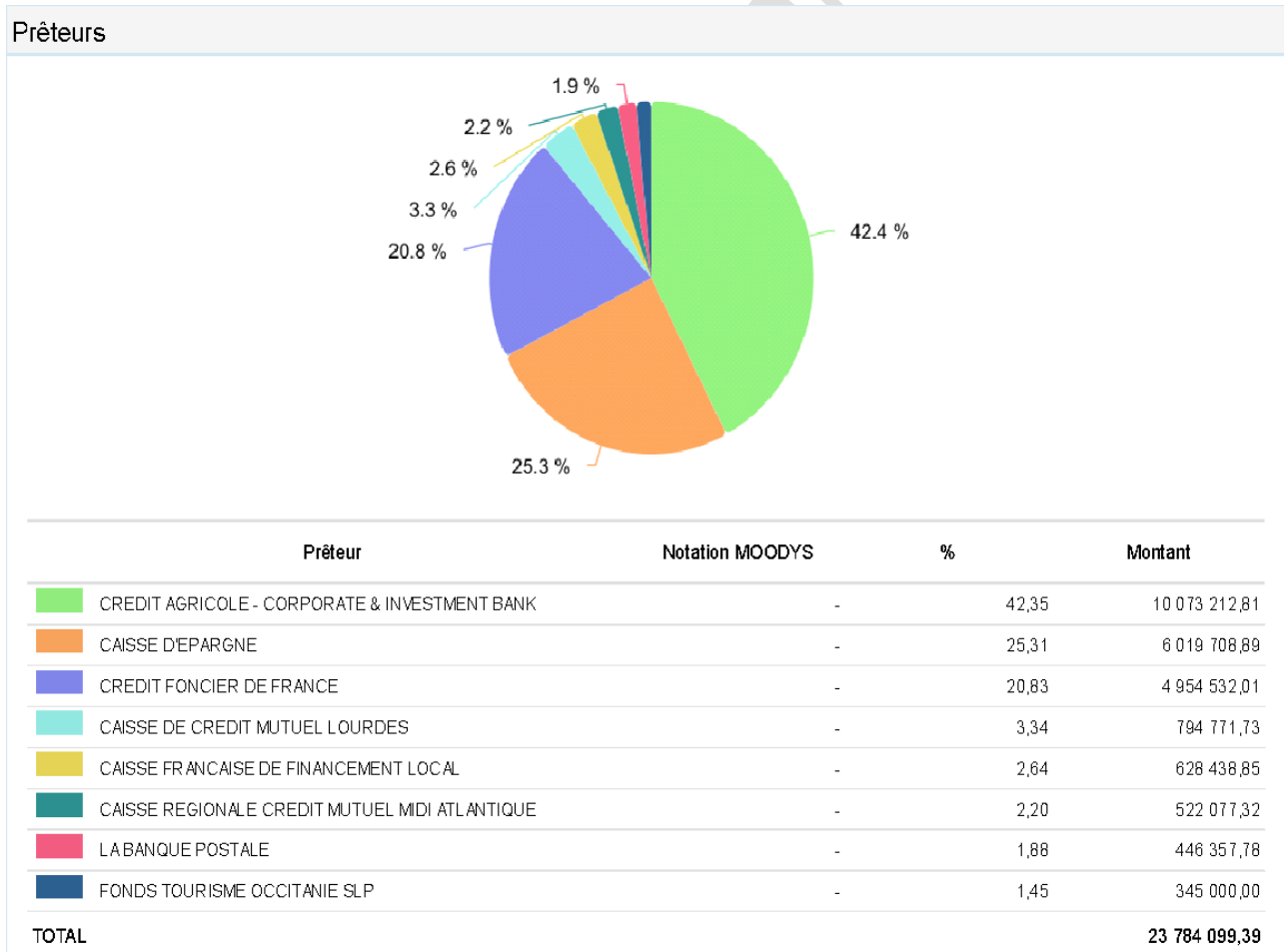


La dette se compose majoritairement de taux fixes (96,4%), aussi est-elle peu soumise aux fluctuations des marchés financiers. Toute renégociation représente un coût non négligeable du fait du paiement des indemnités actuarielles dans ces types de contrats.



Le taux moyen est de 2,36 % contre 2,27 % au BP 2023, des anticipations de hausse de taux sont toujours prévues par les marchés financiers jusqu'à mi 2024.

Les prêteurs se répartissent la dette comme suit :



Evolution des emprunts mobilisés

2020	2021	2022	2023	2024
0.74 M€	0,345 K€	0	0	0

Depuis 2021, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit dans le but de diminuer le ratio d'endettement par habitant.

Si l'encours de la dette diminue lentement, le ratio par habitant est ramené à 1 506 € (*source Insee population totale 2021 : 13 804 habitants*).

La capacité de désendettement devrait passer de 17,41 ans en 2018 à 12,92 ans en 2023.

Les chiffres de 2023 ne seront communiqués qu'après clôture définitive des comptes avec la DGFIP. Les montants indiqués sont donc prévisionnels.

Pour mémoire, la capacité d'autofinancement (CAF) brute correspond aux recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement après quelques neutralisations comme les produits de cession.

CAF nette = CAF brute – remboursement en capital de la dette.

En K€	2020	2021	2022	2023
CAF brute	3 233	2 460	1 703	1 803
CAF nette	440	-30	- 833	- 779

3ème partie - Les orientations budgétaires des budgets annexes

Pour tous les budgets annexes, les résultats 2023 seront repris par anticipation aux budgets primitifs 2024 avant le vote des comptes administratifs en juin 2024.

LE BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le budget annexe des Parkings enregistre les mouvements comptables liés au parking de la Merlasse et au parking Peyramale selon l'instruction M4 des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC).

En 2023, les recettes du parking de la Merlasse se sont élevées à 185 K€. Nous envisageons pour 2024 une recette de l'ordre de 200 K€.

Les tarifs 2024 ont été votés en fin d'année dernière, ceux pour le parking Peyramale seront soumis au Conseil municipal avant sa réouverture.

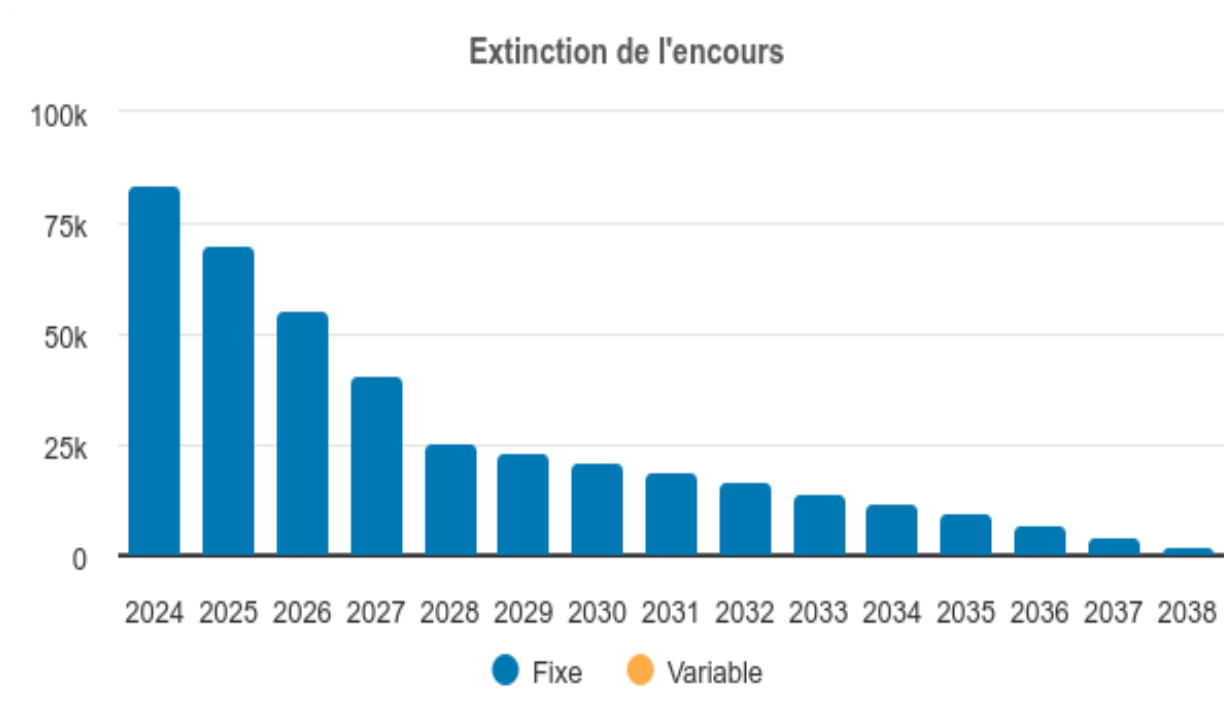
L'exercice 2024 sera riche en travaux sur les 2 structures avec une enveloppe de 967 000 € dont 119 000 € de restes à réaliser pour :

- Les travaux d'étanchéité à l'asphalte et le ragréage de la dalle sur le parking Merlasse n'ont pas été réalisés comme prévu, des reprises doivent avoir lieu pour corriger les malfaçons de 2023.
- Les travaux de sécurisation et d'étanchéité seront réalisés en 2024 sur le parking Peyramale pour sa réouverture.

Aucune souscription d'emprunt n'est prévue, le financement se fera grâce à l'excédent dégagé depuis la résolution du contentieux avec Indigo.

L'encours de la dette s'élève à 83 562 € pour une annuité 2024 de 16 484 € répartie pour 13 660 € en capital et 2 824 € d'intérêts.

Le taux moyen de l'encours est de 3,31 %.



LE BUDGET ANNEXE DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

Le budget des opérations funéraires enregistre les opérations liées aux caveaux (stocks, vente), alors que les frais liés au columbarium sont inscrits au budget principal. Ce budget est également soumis à l'instruction comptable des SPIC.

Une nouvelle tranche de caveaux a eu lieu en 2023 avec la construction de 4 caveaux 6 places et 12 de 3 places. Il n'est pas prévu de nouvelle tranche en 2024.

LE BUDGET DE L'UNITÉ FERMIERE MULTI VIANDES

Ce budget relève du référentiel budgétaire et comptable M57.

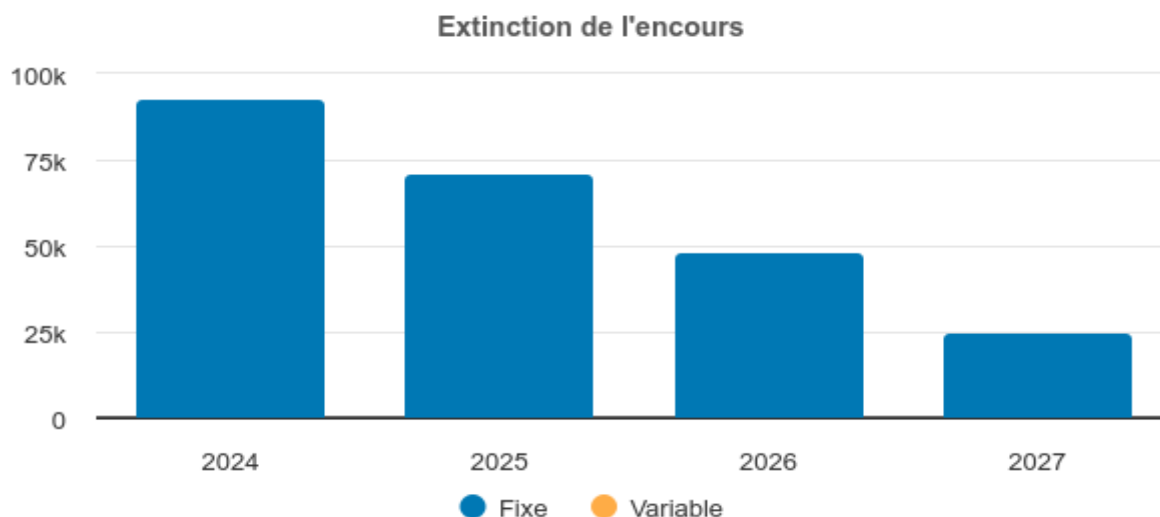
Le loyer annuel a été revu à la baisse fin 2023 pour revenir au montant prévu initialement de 35 153 € HT. Il prend en compte le montant des annuités de l'emprunt de 280 000 € contracté pour financer l'extension des bâtiments.

Les charges courantes et les amortissements sont couverts par les loyers versés par la Coopérative des Gaves.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2024 est de 93 109 €, l'annuité de 25 904 € dont 21 796 € en capital et 4 108 € d'intérêts avec un taux fixe de 4,41 %. L'emprunt sera soldé en 2027.

La durée résiduelle moyenne est de 3 ans et 3 mois.

L'année 2024 devrait voir se concrétiser le projet d'acquisition du bâtiment par la Coopérative des Gaves, ce qui conduira à la disparition de ce budget et la réintégration des résultats au budget principal de la ville.



LE BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA PLAINE D'ANCLADES

Ce budget, auparavant en M14, relève désormais de la M57.

Depuis la création de ce budget en 2016, quatre lots ont été vendus : le lot n°29 en 2016, les lots 28 et 35 en 2019 et le lot 21 en 2021.

Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement en 2023 pour la cession de 4 lots dont la concrétisation se fera en 2024.

L'objectif est de poursuivre la mise en vente des lots disponibles qui ont été remis en ligne sur le site Internet de la ville.

Il conviendra également de réaliser des travaux complémentaires indispensables pour espérer vendre un certain nombre de lots.

Ce budget sera identique à celui de 2023.